**MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l’hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 9 novembre 2023 à 19h05.

*Minutes of the special council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held at Grenville-sur-la-Rouge’s city hall, on November 9, 2023, at 7:05 pm.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Présents** : | Le maire : | Tom Arnold |
| ***Presents*** |  |  |
|  | Les conseillères : | Manon Jutras |
|  |  | Natalia Czarnecka  Isabelle Brisson |
|  | Les conseillers : | Carl Woodbury  Denis Fillion  Patrice Deslongchamps |
|  |  |  |
|  | La directrice générale | Myrian Nadon |
|  |  |  |

**OUVERTURE DE LA SÉANCE / *OPENING OF THE SESSION***

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h05 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. La directrice générale, Mme Myrian Nadon, est présente et agit à titre de secrétaire d’assemblée.

*After finding of quorum, the regular sitting is open at 7:00 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The director general, Mrs. Myrian Nadon, is present and acts as secretary of the meeting.*

**Lecture de l’avis de convocation**

***Reading of the notice of meeting***

En vertu de l’article 153 du *Code Municipal du Québec,* le maire et le conseil constatent que l’avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présents à l’ouverture de la présente séance;

*According to article 153 of the Municipal Code, the mayor and the council declare that notice of meeting has been notified to all the members of council who are not present at the opening of the sitting.*

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR */ ADOPTION ON THE AGENDA***

**2023-11-421 Adoption de l’ordre du jour**

***2023-11-421 Adoption of the agenda***

Il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

*It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to approve the agenda of the current council sitting as written.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2023-11-422 Pour adopter le** **règlement RA-89-11-2023 modifiant le règlement numéro R-89 décrétant l’imposition d’une taxe aux fins du financement des centres d’urgence 9-1-1**

ATTENDU qu’une copie du projet de règlement faisant l’objet des présentes a été remise aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement RA-89-11-2023 modifiant le règlement numéro R-89 décrétant l’imposition d’une taxe aux fins du financement des centres d’urgence 9-1-1 et décrète ce qui suit:

1. L’article 2 du règlement numéro R-89 est remplacé par le suivant :

À compter du 1er janvier 2024, est imposée sur la fourniture d’un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 $ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d’un service multiligne autre qu’un service Centrex, par ligne d’accès de départ.

1. Le règlement numéro R-89 est modifié par l’insertion après l’article 3, du suivant :

4. Le montant de la taxe est indexé au 1er janvier de chaque année, à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l’indice moyen d’ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l’année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s’il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 $; il est augmenté au cent le plus près s’il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005 $.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l’article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

1. L’article 4 du règlement numéro R-89 devient l’article 5.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d’un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2023-11-423 Pour octroyer une aide financière - Club de l’Âge d’Or d’Harrington – Réparation de la toiture**

***2023-11-423 To provide financial assistance – Harrington Golden Age Club – Roof repair***

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière formulée par le Club de l’Âge d’Or d’Harrington, et ce, pour des fins de réparation de la toiture de leur bâtiment, dont le coût est estimé à environs de 12 000.00$ ;

*WHEREAS the request for financial assistance made by the Harrington Golden Age Club, for the purpose of repairing the roof of their building, the cost of which is estimated at around $12,000.00;*

CONSIDÉRANT l’intérêt pour la Municipalité de soutenir le Club de l’Âge d’Or d’Harrington qui vient en aide à plusieurs de ses citoyens ;

*WHEREAS the interest for the Municipality to support the Harrington Golden Age Club, which helps many of its citizens;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d’Harrington a accordé un soutien financier de 4018.45$ au Club de l’âge d’Or d’Harrington, couvrant la moitié de la facture pour la réparation de leur toiture;

*WHEREAS the Municipality of Harrington granted financial support of $4,018.45 to the Harrington Golden Age Club, covering half of the bill for the repair of their roof;*

PAR CES MOTIFS il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Deslongchamps et résolu d’accorder un appui financier de 4018.45$ au Club de l’Âge d’Or d’Harrington afin de soutenir leur projet de réparation de la toiture de leur bâtiment. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.70191.999.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Patrice Deslongchamps and resolved to grant financial support of $4018.45 to the Harrington Golden Age Club in order to support their project to repair the roof of their building. The necessary funds will be taken from budget item 02.70191.999.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**PÉRIODE DE QUESTIONS / *QUESTION PERIOD***

**LEVÉE DE LA SÉANCE / CLOSURE OF THE SESSION**

**2023-11-424 Levée de la séance**

***2023-11-424 Closure of the session***

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par madame la conseillère

Natalia Czarnecka et résolu que la présente séance soit levée à 19h10

*All of the subjects in the agenda have been covered, it is proposed by Councillor*

*Natalia Czarnecka and resolved to close the current meeting at 7:10* *pm.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Tom Arnold  Maire |  | Myrian Nadon  Directrice générale  et greffière-trésorière |